

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er octobre 2007

LUTTE CONTRE LA CONTREFAÇON - (n° 175)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 73

présenté par
M. Gosselin-----
ARTICLE 21

Dans l'alinéa 2 de cet article, substituer aux mots :

« du droit »,

les mots :

« des droits ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

(Article L. 623-28-1 du code de la propriété intellectuelle).

Amendement rédactionnel.